

QUELS SONT LES MONTANTS DES FRAIS DE SCOLARITÉ ET DES AIDES PUBLIQUES DANS L'ENSEIGNEMENT TERTIAIRE ?

INDICATEUR B5

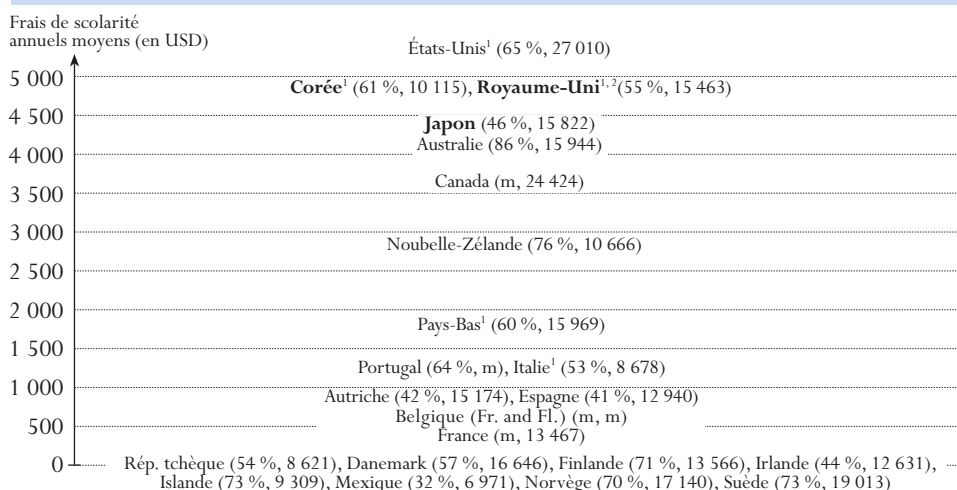
Cet indicateur étudie la relation entre les frais de scolarité annuels demandés par les établissements d'enseignement, les dépenses publiques directes et indirectes au titre des établissements, et les aides publiques accordées aux ménages au titre des frais de subsistance des étudiants. Il indique si les aides financières aux ménages sont accordées sous la forme d'allocations ou de prêts et soulève les questions de fond y afférentes. Les bourses/allocations et les prêts d'études sont-ils plus courants dans les pays où les établissements demandent des frais de scolarité plus élevés ? Les prêts contribuent-ils à accroître l'efficacité de l'investissement financier dans l'éducation et à reporter une partie du coût de l'éducation sur les bénéficiaires de cet investissement ? Sont-ils moins courants que les allocations pour encourager les étudiants de condition modeste à poursuivre leurs études ?

Points clés

Graphique B5.1. Frais de scolarité annuels moyens demandés aux ressortissants nationaux scolarisés à temps plein par les établissements publics d'enseignement tertiaire de type A (année académique 2006-07)

Ce graphique montre les frais de scolarité annuels convertis en équivalents USD sur la base des PPA. Dans les pays indiqués en caractères gras, les frais de scolarité portent sur les établissements publics, bien que plus de deux tiers des étudiants fréquentent un établissement privé. Le taux net d'accès et les dépenses par étudiant (en USD) dans l'enseignement tertiaire de type A sont indiqués en regard des pays.

Les frais de scolarité moyens demandés par les établissements publics d'enseignement tertiaire de type A varient considérablement entre les pays membres ou partenaires de l'OCDE dont les données sont disponibles. Les établissements publics ne requièrent pas de frais de scolarité dans huit pays de l'OCDE, mais demandent aux ressortissants nationaux des frais de scolarité annuels d'un montant supérieur à 1 500 USD dans un tiers des pays dont les données sont disponibles. Parmi les pays de l'UE19 dont les données sont disponibles, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni (établissements subventionnés par l'État) sont les seuls où les ressortissants nationaux scolarisés à temps plein doivent s'acquitter de frais de scolarité d'un montant supérieur à 1 100 USD par an.



Remarque : ce graphique ne tient pas compte des bourses, aides ou prêts qui peuvent financer en tout ou partie les frais de scolarité.

1. Année de référence : 2007-08 pour les frais de scolarité.

2. Il n'existe pas d'établissement public à ce niveau d'enseignement : la majorité des étudiants sont scolarisés dans des établissements privés subventionnés par l'État.

Source : OCDE. Tableaux B1.1a, B5.1 et A2.4. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Please refer to the Reader's Guide for information concerning the symbols replacing missing data.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316875>

Autres faits marquants

- La réglementation des frais de scolarité pratiqués par les établissements d'enseignement tertiaire a fait l'objet de réformes dans de nombreux pays de l'OCDE au cours de ces dix dernières années. Le Luxembourg et certains *Länder* allemands ont instauré des frais de scolarité, tandis que l'Autriche, l'Italie, le Portugal et le Royaume-Uni les ont sensiblement augmentés. Le Danemark, l'Irlande et la République slovaque ont revu à la hausse les frais de scolarité à charge des étudiants étrangers (les ressortissants nationaux en étant exemptés). Enfin, durant ces dix dernières années, l'Irlande a supprimé les frais de scolarité à charge de ses ressortissants nationaux.
- En moyenne, 21 % du budget public de l'enseignement tertiaire est consacré au financement des aides aux étudiants, aux ménages et à d'autres entités privées. Cette part est égale ou supérieure à 25 % en Australie, au Chili, au Danemark, en Norvège, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.
- Des frais de scolarité modérés dans l'enseignement tertiaire de type A ne vont pas nécessairement de pair avec le versement d'aides publiques à une faible proportion d'étudiants. Dans l'enseignement tertiaire de type A, les frais de scolarité demandés aux ressortissants nationaux par les établissements publics sont négligeables dans les pays nordiques. Pourtant, plus de 55 % des étudiants en formation tertiaire de type A y ont accès à des bourses, à des allocations et/ou à un prêt d'études. La Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède figurent même parmi les huit pays où les taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type A sont les plus élevés.
- Les pays membres de l'OCDE où les étudiants doivent s'acquitter de frais de scolarité et peuvent prétendre à des aides publiques d'un montant particulièrement élevé n'accusent pas de taux d'accès plus faibles dans l'enseignement tertiaire de type A par comparaison avec la moyenne de l'OCDE. À titre d'exemple, les taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type A sont parmi les plus élevés en Australie (86 %) et en Nouvelle-Zélande (76 %), et sont supérieurs à la moyenne de l'OCDE aux États-Unis (65 %) et aux Pays-Bas (60 %). Les chiffres plus élevés de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande s'expliquent également par la forte proportion d'étudiants en mobilité internationale.
- Les allocations et les prêts d'études sont particulièrement bien développés en Australie, au Chili, aux États-Unis, en Norvège, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Suède. En général, le coût des prêts d'études alloués par les pouvoirs publics à une proportion significative d'étudiants est plus important dans les pays où le niveau moyen des frais de scolarité demandés par les établissements est plus élevé.

Contexte

Les choix des décideurs politiques concernant les frais de scolarité pratiqués dans les établissements d'enseignement tertiaire ont un impact à la fois sur les coûts à la charge des étudiants et sur le budget des établissements. Comme les aides publiques aux étudiants et aux ménages couvrent une partie du coût privé de l'éducation et des dépenses annexes, elles constituent un moyen pour les pouvoirs publics d'encourager les individus, en particulier ceux de condition modeste, à poursuivre des études. C'est un moyen qui permet aux gouvernements d'œuvrer en faveur de l'égalité des chances dans l'éducation. Dans ce contexte, l'impact des aides publiques doit dans une certaine mesure être évalué à la lumière des taux de réussite et des indicateurs de scolarisation et d'assiduité. Les aides publiques contribuent aussi largement au financement indirect des établissements d'enseignement.

Le financement des établissements d'enseignement par l'intermédiaire des étudiants peut également avoir pour effet d'intensifier la concurrence entre ces établissements. En outre, les aides publiques au titre des frais de subsistance peuvent contribuer à l'élévation du niveau de formation, car elles se substituent aux revenus du travail et offrent ainsi aux individus la possibilité de travailler moins pour payer leurs études.

Le soutien financier apporté par les pouvoirs publics revêt de multiples formes : des aides octroyées selon des critères de ressources, des allocations familiales versées pour tous les étudiants, des allègements fiscaux accordés aux étudiants ou à leurs parents et d'autres transferts aux ménages. Les aides accordées sans conditions particulières, comme les allègements fiscaux ou les allocations familiales, sont moins susceptibles d'aider les jeunes de condition modeste à poursuivre des études que les aides octroyées selon des critères de ressources. Elles peuvent toutefois contribuer à atténuer les disparités entre les ménages avec et sans enfants scolarisés.

Observations et explications

Ce qu'inclut et exclut cet indicateur

Cet indicateur présente les frais de scolarité moyens demandés par les établissements publics et privés dans l'enseignement tertiaire de type A, non par type de cursus, mais par type d'établissement, et montre les proportions d'étudiants qui peuvent ou non prétendre à des bourses ou à des allocations pour financer tout ou partie de leurs frais de scolarité. Le niveau des frais de scolarité ainsi que les proportions d'étudiants doivent être interprétés avec prudence, car ils correspondent à des moyennes pondérées dans les principales filières d'enseignement tertiaire de type A et ne couvrent pas tous les établissements d'enseignement.

Cet indicateur mesure aussi la part des dépenses publiques d'éducation qui est transférée aux étudiants, à leur famille et à d'autres entités privées. Certains de ces transferts sont indirectement alloués aux établissements d'enseignement, par exemple lorsqu'ils servent à financer les frais de scolarité. D'autres sont sans rapport avec les établissements d'enseignement, comme les aides destinées à financer les frais de subsistance des étudiants.

Cet indicateur établit une distinction entre les subventions ou bourses, qui ne sont pas remboursables, et les prêts, par nature remboursables. En revanche, il n'établit pas de distinction entre les diverses formes d'aides ou de prêts, telles que les bourses, les allocations familiales et les prestations en nature.

Les pouvoirs publics peuvent également apporter un soutien aux étudiants et à leur famille par le biais d'aides au logement, d'allègements fiscaux et/ou de crédits d'impôt au titre de l'éducation. Ces types de subventions sont exclus de cet indicateur, ce qui peut donner lieu à une sous-estimation importante des aides financières accordées aux étudiants dans certains pays.

Quant aux prêts d'études, l'indicateur en présente la valeur totale afin de fournir des informations sur le niveau d'aide dont bénéficient les étudiants pendant leur formation. Le montant brut des prêts, bourses et allocations comprises, permet de mesurer le volume d'aide dont les étudiants bénéficient pendant leur formation. Certes, les remboursements des créances et des intérêts par les emprunteurs devraient être pris en compte pour évaluer le coût net des prêts d'études contractés auprès d'agences publiques ou privées. Toutefois, ces remboursements ne sont généralement pas effectués par les étudiants pendant leurs études, mais par ceux qui les ont déjà terminées et sont exclus de cet indicateur. De plus, dans la plupart des pays, ces prêts ne sont pas remboursés aux autorités de l'éducation, qui ne peuvent donc pas utiliser ces montants pour financer d'autres dépenses d'éducation. Les indicateurs de l'OCDE incluent le montant global (brut) des bourses et prêts lorsqu'il s'agit de rendre compte de l'aide financière apportée aux étudiants pendant leur formation.

Il est fréquent que les pouvoirs publics garantissent le remboursement des prêts accordés aux étudiants par des organismes privés. Dans certains pays de l'OCDE, cette forme d'aide indirecte est aussi importante, voire plus importante, que l'aide financière directe aux étudiants. Toutefois, par souci de comparabilité, cet indicateur ne tient compte que des transferts publics à des entités privées au titre de prêts privés (et non de la valeur totale des prêts correspondants). Des informations qualitatives permettant de mieux évaluer ce type d'aide sont néanmoins présentées dans certains tableaux.

Certains pays de l'OCDE rencontrent par ailleurs des difficultés pour quantifier le montant des prêts accordés aux étudiants. Une certaine prudence s'impose donc lors de l'analyse des chiffres sur les prêts d'études.

Moyenne annuelle des frais de scolarité à charge des ressortissants nationaux et étrangers dans les établissements d'enseignement tertiaire de type A

La question de l'adéquation des frais de scolarité dans les établissements d'enseignement est au cœur des débats depuis de nombreuses années dans les pays de l'OCDE. D'une part, des frais de scolarité élevés ont l'avantage d'augmenter les budgets à la disposition des établissements, mais l'inconvénient de mettre les étudiants à rude épreuve, surtout ceux de condition modeste en l'absence de bons dispositifs d'aides publiques au financement des études ou au remboursement de leur coût. D'autre part, des frais de scolarité très peu élevés, voire nuls, demandent davantage d'efforts aux établissements et aux pouvoirs publics pour préserver la qualité de l'enseignement. Cet enjeu a pris de l'importance avec l'accroissement massif des effectifs de l'enseignement tertiaire dans tous les pays de l'OCDE. Enfin, il pourrait être plus difficile pour les pouvoirs publics d'investir davantage dans l'éducation à cause de la crise économique.

Ces dix dernières années, de nombreux pays de l'OCDE ont entrepris de réformer leur dispositif en matière de frais de scolarité. Ils ont adopté trois approches différentes à cet effet. Durant cette période, certains ont par exemple décidé d'instaurer des frais de scolarité ou de les augmenter dans l'enseignement tertiaire. C'est cette première approche qui a été privilégiée par

le Luxembourg et certains *Länder* allemands, qui ont instauré des frais de scolarité, ainsi que par l'Autriche, l'Italie, le Portugal et le Royaume-Uni, qui ont augmenté sensiblement les frais de scolarité ces dix dernières années. Ces pays comptent à des degrés divers sur les ménages pour financer l'enseignement tertiaire (voir le tableau B3.2b). Dans le contexte de l'accroissement de la mobilité internationale des étudiants (voir l'indicateur C2), d'autres pays ont instauré des frais de scolarité à charge des étudiants étrangers afin de revaloriser le budget des établissements d'enseignement. C'est cette seconde approche qui a été retenue au Danemark, en Irlande et en République slovaque, où seuls les étudiants étrangers doivent s'acquitter de frais de scolarité (la proportion d'étudiants étrangers dans les effectifs de l'enseignement tertiaire y est toutefois inférieure ou égale à la moyenne de l'OCDE). Enfin, quelques pays ont adopté une troisième approche au cours de ces dix dernières années, en l'occurrence réduire ou supprimer les frais de scolarité. L'Irlande est le seul pays de l'OCDE à avoir supprimé les frais de scolarité à charge de ses ressortissants nationaux.

Les frais de scolarité moyens demandés aux ressortissants nationaux par les établissements d'enseignement tertiaire de type A varient considérablement entre les pays membres ou partenaires de l'OCDE. Les établissements publics ne requièrent pas de frais de scolarité dans les cinq pays nordiques (le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède) ainsi qu'en Irlande, au Mexique et en République tchèque. En revanche, les frais de scolarité demandés par les établissements publics (ou les établissements privés subventionnés par l'État) aux ressortissants nationaux dépassent la barre des 1 500 USD par an dans un tiers des pays membres ou partenaires de l'OCDE dont les données sont disponibles. Aux États-Unis, les frais de scolarité à charge des ressortissants nationaux représentent plus de 5 000 USD dans les établissements publics. Parmi les pays de l'UE19 dont les données sont disponibles, l'Italie, les Pays-Bas, le Portugal et le Royaume-Uni sont les seuls où les ressortissants nationaux scolarisés à temps plein doivent s'acquitter de frais de scolarité supérieurs à 1 100 USD par an (voir le tableau B5.1 et le graphique B5.1).

Les politiques nationales en matière de frais de scolarité et d'aides financières aux étudiants visent généralement tous les étudiants scolarisés dans les établissements du pays. Même si cet indicateur porte essentiellement sur les ressortissants nationaux scolarisés dans l'enseignement tertiaire, il convient de signaler que les pays tiennent également compte de la mobilité internationale des étudiants : certains de leurs ressortissants partent à l'étranger pour faire des études, alors que des ressortissants étrangers viennent sur leur territoire dans la même intention. Conjuguées à d'autres facteurs, les différences de frais de scolarité et d'aides financières entre les ressortissants nationaux et étrangers peuvent avoir un impact sur les flux d'étudiants en mobilité internationale, soit en encourageant les étudiants à se rendre dans certains pays, soit en les en dissuadant (voir l'indicateur C2).

Les frais de scolarité demandés par les établissements publics varient parfois entre les étudiants, même s'ils suivent la même formation. Plusieurs pays établissent une distinction en fonction de la nationalité des étudiants. En Autriche par exemple, les frais de scolarité moyens demandés par les établissements publics aux étudiants qui ne sont pas ressortissants d'un pays de l'UE ou de l'Espace économique européen (EEE) représentent le double de ceux des ressortissants de ces pays. Cette forme de différenciation s'observe également en Australie, au Canada, aux États-Unis et en Nouvelle-Zélande et, dans les pays partenaires, en Slovénie. Elle est appliquée au Danemark depuis l'année académique 2006-07. Dans ces pays, les frais de scolarité varient selon la nationalité ou le pays de résidence (voir l'indicateur C2).

Frais de scolarité annuels demandés par les établissements privés

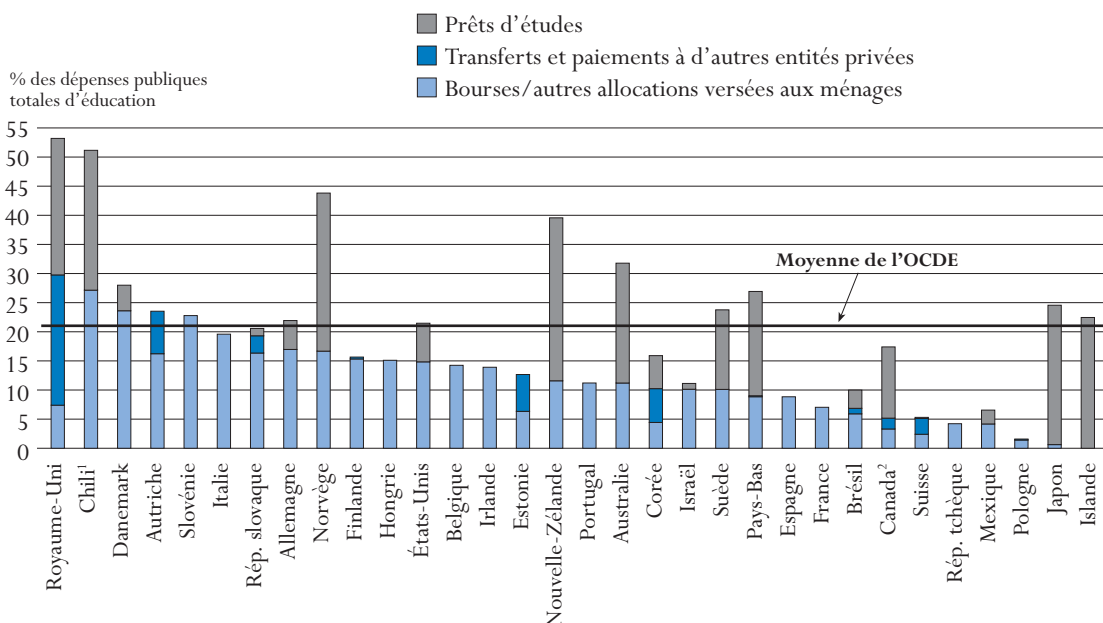
Les frais de scolarité annuels demandés par les établissements privés varient sensiblement entre les pays membres ou partenaires de l'OCDE ainsi qu'au sein même de ces pays. Dans la plupart des pays membres ou partenaires de l'OCDE, les frais de scolarité sont plus élevés dans les établissements privés que dans les établissements publics. La Finlande, l'Irlande et la Suède sont les seuls pays où ni les établissements publics, ni les établissements privés ne demandent de frais de scolarité. En règle générale, les différences qui s'observent au sein même des pays sont les plus marquées dans les pays où les établissements privés indépendants accueillent les plus fortes proportions d'étudiants dans l'enseignement tertiaire de type A. À titre de comparaison, les frais de scolarité varient moins entre les établissements publics et les établissements privés subventionnés par l'État dans la plupart des pays et sont même équivalents en Autriche. Ce phénomène s'explique en partie par le fait que les établissements privés indépendants jouissent d'une plus grande autonomie que les établissements publics et les établissements privés subventionnés par l'État.

Aides publiques aux ménages et autres entités privées

Comme les aides publiques aux étudiants et aux ménages couvrent une partie du coût privé de l'éducation et des dépenses annexes, elles constituent un moyen pour les pouvoirs publics d'inciter les individus, en particulier ceux de condition modeste, à poursuivre des études.

Graphique B5.2. Aides publiques au titre de l'enseignement tertiaire (2007)

Aides publiques aux ménages et autres entités privées au titre de l'éducation, en pourcentage des dépenses publiques totales d'éducation, par type d'aides



1. Année de référence : 2008.

2. Année de référence : 2006.

Les pays sont classés par ordre décroissant de la part, dans les dépenses publiques totales d'éducation, des bourses et autres allocations versées aux ménages et des transferts et paiements à d'autres entités privées.

Source : OCDE. Tableau B5.3. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316875>

Tous niveaux d'enseignement confondus, les pays de l'OCDE consacrent en moyenne 0.4 % de leur PIB aux aides publiques aux ménages et aux autres entités privées. La part du budget de l'éducation qui est affectée aux aides aux ménages et aux autres entités privées est nettement plus élevée dans l'enseignement tertiaire (0.3 % du PIB) que dans l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire. Dans l'enseignement tertiaire, les aides les plus élevées en proportion du PIB s'observent en Norvège (1 % du PIB). Viennent ensuite la Nouvelle-Zélande (0.7 %), le Danemark (0.6 %), le Royaume-Uni (0.5 %), la Suède (0.4 %), les Pays-Bas (0.4 %) et l'Autriche (0.4 %) (voir le tableau B5.3 et le tableau B5.4 disponible en ligne).

Dans les pays de l'OCDE, les aides aux ménages et aux autres entités privées représentent en moyenne 21 % du budget public de l'enseignement tertiaire (voir le graphique B5.2). En Australie, au Chili, au Danemark, en Norvège, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, cette proportion représente plus de 25 % du budget public de l'enseignement tertiaire. La Pologne et la République tchèque sont les seuls pays à affecter à l'aide aux ménages moins de 5 % de leurs dépenses publiques au titre de l'enseignement tertiaire (voir le tableau B5.3).

Politiques nationales de financement de l'enseignement tertiaire

Les pays n'envisagent pas tous le financement de l'enseignement tertiaire sous le même angle. C'est pourquoi cette section fournit une taxinomie des différentes politiques de financement de l'enseignement tertiaire adoptées par les pays membres ou partenaires de l'OCDE dont les données sont disponibles. Les pays sont regroupés selon deux axes distincts : le premier axe porte sur la mesure dans laquelle les coûts sont partagés, c'est-à-dire la contribution financière demandée aux étudiants et/ou à leur famille, dans l'enseignement tertiaire de type A ; le deuxième axe concerne les aides publiques dont bénéficient les étudiants à ce niveau d'enseignement.

Il n'existe pas de modèle unique de financement de l'enseignement tertiaire de type A dans les pays membres ou partenaires de l'OCDE. En effet, la proportion d'étudiants bénéficiaires d'aides publiques et/ou le montant moyen de ces aides peuvent varier entre des pays où les établissements d'enseignement tertiaire de type A demandent des frais de scolarité d'un montant comparable (voir les tableaux B5.1 et B5.2, le tableau B5.4 disponible en ligne, et le graphique B5.3). La comparaison des frais de scolarité demandés par les établissements d'enseignement et des aides financières dont bénéficient les étudiants à la lumière d'autres variables, telles que le taux d'accès et le niveau du budget public de l'enseignement tertiaire, et le niveau de l'impôt sur le revenu, révèle néanmoins quatre catégories de pays. En outre, les ressources provenant de l'impôt sur le revenu (OCDE, 2006) sont fortement corrélées au niveau des dépenses publiques d'éducation, et le montant de ces ressources donne des informations sur les moyens disponibles pour financer les aides publiques aux étudiants.

Modèle 1 : les pays où les frais de scolarité sont peu élevés, voire nuls, mais où les étudiants bénéficient d'aides généreuses

Ce profil est celui des pays nordiques (le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège et la Suède). Dans ces pays, les frais de scolarité ne constituent guère, voire pas du tout, un obstacle financier à la poursuite d'études tertiaires et les aides aux étudiants sont élevées. Le taux moyen d'accès à l'enseignement tertiaire de type A (69 %) de ces pays est supérieur à la moyenne de l'OCDE (voir l'indicateur A2). Dans l'enseignement tertiaire de type A, les frais de scolarité

demandés aux ressortissants nationaux dans les établissements publics sont négligeables. Plus de 55 % des étudiants en formation tertiaire de type A peuvent prétendre à des bourses, à des allocations ou à des prêts d'études publics pour financer leurs études ou leurs frais de subsistance (voir les tableaux B5.1 et B5.2, et le graphique B5.3).

Dans les pays nordiques, le pourcentage du PIB affecté aux dépenses publiques au titre des établissements d'enseignement tertiaire et l'impôt sur le revenu sont parmi les plus élevés des pays membres ou partenaires de l'OCDE. Cette approche du financement de l'enseignement tertiaire reflète une vision de la société : le financement public de l'enseignement tertiaire est l'expression concrète de l'attachement des pays nordiques à des valeurs sociales profondément ancrées que sont l'égalité des chances et l'équité sociale. La culture de l'éducation qui prévaut dans ces pays exige des pouvoirs publics qu'ils permettent à chaque citoyen d'accéder gratuitement à l'enseignement tertiaire. Le mode actuel de financement des établissements et d'aide aux étudiants est fondé sur le principe que l'enseignement tertiaire est un droit, et non un privilège (OCDE, 2008, chapitre 4).

Modèle 2 : les pays où les frais de scolarité sont élevés et où les systèmes d'aide aux étudiants sont bien développés

Ce deuxième profil est celui de l'Australie, du Canada, des États-Unis, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas et du Royaume-Uni. Dans ces pays, les frais de scolarité relativement élevés dans l'enseignement tertiaire de type A peuvent constituer de sérieux obstacles financiers à l'accès à ce niveau d'enseignement, mais les étudiants peuvent prétendre à des aides publiques substantielles. Il est intéressant de constater que le taux moyen d'accès à l'enseignement tertiaire de type A (65 %) de ces pays est légèrement supérieur à la moyenne de l'OCDE et excède celui de la plupart des pays où les frais de scolarité sont peu élevés (à l'exception des pays nordiques).

Les frais de scolarité pratiqués par les établissements d'enseignement tertiaire de type A sont supérieurs à 1 500 USD dans tous ces pays. Plus de 68 % des étudiants en formation tertiaire de type A perçoivent des aides publiques (dans les quatre pays dont les données sont disponibles, à savoir en Australie, aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande et aux Pays-Bas) (voir les tableaux B5.1 et B5.2). Les systèmes d'aide aux étudiants sont bien développés et répondent dans la plupart des cas aux besoins de toute la population d'étudiants. Ainsi, la part des aides publiques dans le total des dépenses publiques au titre de l'enseignement tertiaire est supérieure à la moyenne de l'OCDE (21 %) dans cinq des six pays, soit en Australie (31 %), aux États-Unis (21 %), en Nouvelle-Zélande (40 %), aux Pays-Bas (27 %) et au Royaume-Uni (53 %). Cette part est proche de la moyenne de l'OCDE dans le sixième pays, à savoir au Canada (17 %) (voir le tableau B5.3). Les taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type A ne sont pas plus faibles dans ces pays que dans ceux des autres groupes. Les taux d'accès de l'Australie (86 %) et de la Nouvelle-Zélande (76 %) sont ainsi parmi les plus élevés, en partie en raison de la forte proportion d'étudiants en mobilité internationale à ce niveau d'enseignement. Les taux d'accès des États-Unis (65 %) et des Pays-Bas (60 %) sont supérieurs à la moyenne de l'OCDE (56 %), selon les chiffres de 2007 (voir le tableau A2.4). Enfin, les dépenses unitaires au titre des services d'éducation dans l'enseignement tertiaire et l'impôt sur le revenu sont supérieurs à la moyenne de l'OCDE en proportion du PIB dans tous ces pays, sauf aux Pays-Bas en ce qui concerne le niveau d'impôt sur le revenu (voir le tableau B1.1b et OCDE, 2006).

Modèle 3 : les pays où les frais de scolarité sont élevés, mais où les systèmes d'aide aux étudiants sont moins développés

En Corée et au Japon, les frais de scolarité sont élevés, mais les systèmes d'aide aux étudiants sont moins développés que dans les deux premiers modèles. Le fardeau financier à charge des étudiants et de leur famille est considérable. Dans ces deux pays, les établissements d'enseignement tertiaire de type A demandent des frais de scolarité élevés (plus de 4 200 USD), mais relativement peu d'étudiants bénéficient d'aides publiques (on ne compte qu'un quart de bénéficiaires d'aides publiques parmi les étudiants au Japon et les aides publiques ne représentent que 16 % des dépenses publiques totales au titre des établissements d'enseignement tertiaire en Corée). Le taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type A est légèrement supérieur à la moyenne de l'OCDE en Corée (61 %) et inférieur à la moyenne au Japon (46 %). Au Japon, les étudiants brillants qui peinent à financer leurs études peuvent prétendre à une réduction, voire une exemption de leurs frais d'inscription et/ou de scolarité. Le taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type A inférieur à la moyenne de l'OCDE est compensé par un taux d'accès à l'enseignement tertiaire de type B supérieur à la moyenne (voir l'indicateur A2). Ces deux pays comptent parmi ceux où la part de l'enseignement tertiaire dans les dépenses publiques totales est la plus faible en proportion du PIB (voir le tableau B4.1), ce qui explique en partie la proportion réduite d'étudiants bénéficiaires de prêts d'études publics. Le Japon a toutefois lancé une réforme dans le but d'améliorer son système d'aide aux étudiants. Les aides publiques aux étudiants y sont supérieures à la moyenne de l'OCDE et représentent 25 % des dépenses publiques totales au titre de l'enseignement tertiaire. Les dépenses par étudiant y sont également supérieures à la moyenne de l'OCDE. Quant à la Corée, elle présente un profil inverse (voir le tableau B5.3).

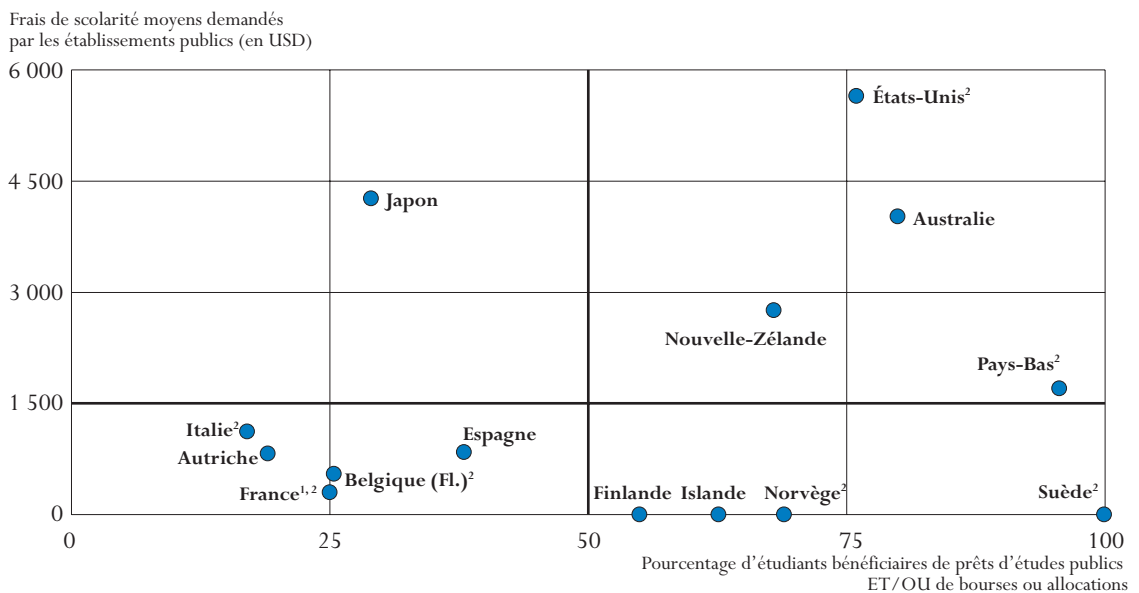
Modèle 4 : les pays où les frais de scolarité sont peu élevés et où les systèmes d'aide aux étudiants sont moins développés

Ce quatrième et dernier profil est celui de tous les autres pays européens dont les données sont disponibles (l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, la France, l'Irlande, l'Italie, le Portugal et la République tchèque). Les obstacles financiers à des études tertiaires sont relativement limités dans ces pays (ils sont même inexistantes en République tchèque). Par ailleurs, les aides publiques aux étudiants y sont relativement faibles et sont en grande partie ciblées sur des groupes spécifiques. Le financement de l'enseignement tertiaire est en grande partie à charge des pouvoirs publics et les taux de scolarisation à ce niveau d'enseignement sont généralement inférieurs à la moyenne de l'OCDE. Le taux moyen d'accès à l'enseignement tertiaire de type A (47 %) est relativement peu élevé dans ce groupe de pays (même s'il est compensé par un taux élevé d'accès à l'enseignement tertiaire de type B en Belgique). De même, les dépenses unitaires au titre de l'enseignement tertiaire de type A y sont comparativement peu élevées (voir l'indicateur B1 et le graphique B5.1). Des frais de scolarité élevés peuvent être un obstacle à la scolarisation, certes, mais le profil de ces pays montre qu'il ne suffit pas de modérer ces frais de scolarité, une mesure censée être favorable à l'accroissement des taux de scolarisation, pour améliorer l'accessibilité à l'enseignement tertiaire de type A et en rehausser la qualité.

Dans ce groupe, les frais de scolarité demandés dans les établissements publics sont partout inférieurs à 1 200 USD et la proportion d'étudiants bénéficiaires d'aides publiques est inférieure à 40 % dans tous les pays dont les données sont disponibles (voir les tableaux B5.1 et B5.2).

Dans ces pays, les étudiants et leur famille peuvent prétendre à des aides de la part d'autres instances que le ministère de l'Éducation (notamment des aides au logement, des allègements fiscaux et/ou des crédits d'impôt au titre de l'éducation), mais ces formes d'aides sont exclues de cet indicateur. En France par exemple, les aides au logement représentent près de 90 % des bourses et allocations, et un tiers environ des étudiants en bénéficiant. La Pologne se distingue des autres pays : les pouvoirs publics financent la totalité du coût des études de certains étudiants, mais laissent les autres étudiants les assumer en intégralité. En d'autres termes, le poids de la contribution privée au financement de l'enseignement tertiaire est supporté par une partie des étudiants, et non réparti entre tous (voir l'indicateur B3 dans l'édition de 2008 de *Regards sur l'éducation*). Dans ces pays, les prêts d'études (publics ou garantis par l'État) n'existent pas ou ne sont accessibles qu'à une proportion peu élevée d'étudiants (voir le tableau B5.2). Le budget public et les recettes de l'impôt sur le revenu en proportion du PIB varient nettement plus entre les pays de ce groupe qu'entre ceux des autres groupes, mais les politiques en matière de frais de scolarité et d'aides publiques ne sont pas nécessairement les facteurs les plus déterminants dans le choix des individus de suivre ou non une formation tertiaire de type A.

Graphique B5.3. Rapport entre les frais de scolarité moyens demandés dans les établissements publics et la proportion d'étudiants bénéficiaires de prêts d'études publics ET/OU de bourses ou allocations dans l'enseignement tertiaire de type A (année académique 2006-07)
Ressortissants nationaux scolarisés à temps plein, en USD convertis sur la base des PPA



1. Les frais de scolarité moyens varient de 179 USD à 1 206 USD pour les programmes universitaires dépendant du ministère de l'Éducation.

2. Année de référence : 2007-08.

Source : OCDE. Tableaux B5.1 et B5.2. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqg2010).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932316875>

Variations des niveaux de bourses et de prêts dans les aides au financement des frais de scolarité dans les pays de l'OCDE

Dans de nombreux pays de l'OCDE se pose la question essentielle de savoir si les aides financières aux ménages doivent essentiellement revêtir la forme d'allocations ou de prêts. Les pouvoirs publics subventionnent les frais de scolarité ou de subsistance des étudiants selon différentes combinaisons de bourses et de prêts. Les partisans des prêts d'études font valoir que le budget total des aides destinées aux étudiants serait plus important et les études globalement plus accessibles si les sommes consacrées aux allocations servaient plutôt à garantir ou à subventionner des prêts. De plus, les prêts reviennent à reporter une partie du coût de l'éducation sur ceux qui bénéficient le plus de l'investissement dans l'éducation. En revanche, les adversaires des prêts d'études considèrent que ces derniers sont moins efficaces que les bourses pour encourager les jeunes de condition modeste à poursuivre leurs études. Ils estiment aussi que les prêts peuvent être moins productifs que prévu, en raison des diverses subventions que reçoivent les emprunteurs ou les prêteurs et des frais de gestion qui en résultent.

Le graphique B5.2 évalue la part des dépenses publiques d'éducation consacrée dans l'enseignement tertiaire aux aides aux ménages soit sous la forme de prêts, soit sous la forme d'allocations ou de bourses. Les bourses et allocations englobent les allocations familiales et les aides spécifiques, mais pas les allègements fiscaux, qui font pourtant partie des subventions en Australie, en Belgique (Communauté flamande), au Canada, aux États-Unis, en Finlande, en France, en Hongrie, en Italie, en Norvège, aux Pays-Bas, en République slovaque, en République tchèque et en Suisse (voir le graphique B5.3 dans l'édition de 2006 de *Regards sur l'éducation*). Plus d'un tiers des 32 pays membres ou partenaires de l'OCDE dont les données sont disponibles ne proposent que des bourses, des allocations et des transferts/paiements à d'autres entités privées. Les autres pays membres ou partenaires de l'OCDE accordent aux étudiants des prêts d'études en plus des bourses et des allocations (sauf l'Islande, qui ne prévoit que des prêts d'études). Ces deux formes de subventions sont particulièrement développées en Australie, au Chili, aux États-Unis, en Norvège, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et en Suède. En général, les pays qui affichent le niveau le plus élevé d'aides publiques aux étudiants sont ceux qui pratiquent les prêts d'études et, dans la plupart des cas, ces pays consacrent une part de leur budget plus importante que la moyenne aux allocations ou aux bourses (voir le graphique B5.2 et le tableau B5.3).

Définitions et méthodologie

Les données se rapportent à l'année budgétaire 2007 et proviennent de l'exercice UOE de collecte de données statistiques sur l'éducation réalisé par l'OCDE en 2009 (pour plus de précisions, voir l'annexe 3, www.oecd.org/edu/eag2010). Les données sur les frais de scolarité demandés par les établissements d'enseignement et les aides financières aux étudiants se rapportent à l'année académique 2007-08 et proviennent d'une enquête spéciale réalisée en 2007 et mise à jour en 2009. Les montants des frais de scolarité et des prêts d'étude exprimés en devise nationale ont été divisés par l'indice de pouvoir d'achat (PPA) pour le PIB afin d'obtenir leur équivalent en dollars américains (USD). Les montants des frais de scolarité et les proportions d'étudiants doivent être interprétés avec prudence dans la mesure où ils sont basés sur des moyennes pondérées dans les principaux cursus de l'enseignement tertiaire de type A et qu'ils ne couvrent pas tous les établissements d'enseignement.

Les aides publiques aux ménages comprennent : i) les allocations et les bourses ; ii) les prêts d'études publics ; iii) les allocations familiales ou allocations sous condition de scolarisation ; iv) les aides publiques en espèces ou en nature expressément destinées à couvrir les frais de logement et de transport, les frais médicaux, l'achat de manuels et de fournitures scolaires, et les dépenses afférentes aux activités sociales, récréatives et autres ; et v) les subventions destinées à financer les intérêts des prêts privés.

Les dépenses afférentes aux prêts d'études sont indiquées en valeur brute, et non en valeur nette, à savoir sans déduire les remboursements ou les versements d'intérêts effectués par les emprunteurs (étudiants ou ménages). En effet, c'est le montant brut des prêts, bourses et allocations comprises, qui constitue la variable pertinente pour évaluer l'aide financière accordée aux étudiants pendant leurs études.

Les coûts publics afférents aux prêts privés garantis par les pouvoirs publics sont inclus en tant que subventions à d'autres entités privées. Contrairement aux prêts publics, seul le coût net de ces prêts est inclus.


La valeur des allègements fiscaux ou des crédits d'impôt dont bénéficient les ménages et les étudiants n'est pas incluse.

Autres références

OCDE (2006) *Statistiques fiscales de l'OCDE : Volume 2006-1 : Statistiques des recettes publiques 1965-2005*, Éditions de l'OCDE.

OCDE (2008), *OECD Reviews of Tertiary Education: Tertiary Education for the Knowledge Society*, Éditions de l'OCDE.

D'autres documents en rapport avec cet indicateur sont disponibles en ligne :

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316875>

- **Tableau B5.4. Aides publiques aux ménages et autres entités privées au titre de l'enseignement primaire, secondaire et post-secondaire non tertiaire, en pourcentage des dépenses publiques totales d'éducation et du PIB (2007)**

Tableau B5.1.

Estimation des frais de scolarité annuels moyens demandés aux ressortissants nationaux par les établissements d'enseignement tertiaire de type A¹ (année académique 2006-07)
En équivalents USD convertis sur la base des PPA, selon le type d'établissement, calculs fondés sur des équivalents temps plein

Les montants des frais de scolarité et les proportions d'étudiants correspondantes doivent être interprétés avec prudence dans la mesure où ils résultent d'une moyenne pondérée des principaux programmes tertiaires de type A et qu'ils ne couvrent pas tous les établissements d'enseignement. On peut toutefois considérer que les chiffres présentés constituent une bonne approximation et montrent la variation d'un pays à l'autre en ce qui concerne les frais de scolarité demandés par les principaux établissements d'enseignement à la majorité des étudiants.

Pays membres de l'OCDE	Pourcentage d'étudiants scolarisés à temps plein dans les établissements d'enseignement tertiaire de type A	Répartition (en pourcentage) des étudiants scolarisés à temps plein dans l'enseignement tertiaire de type A, selon le type d'établissement			Frais de scolarité annuels moyens, en USD, demandés par les établissements (aux étudiants à temps plein)			Remarques (7)
		Établissements publics	Établissements privés subventionnés par l'État	Établissements privés indépendants	Établissements publics	Établissements privés subventionnés par l'État	Établissements privés indépendants	
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	
Australie	87	97	a	3	4 035	a	7 902	93 % des ressortissants nationaux scolarisés dans des établissements publics occupent des places subventionnées et paient en moyenne 3 719 USD de frais de scolarité (aides au titre des programmes HECS/HELP comprises).
Autriche ²	84	87	13	m	821	821	m	
Belgique (Fl.) ³	m	50	50	m	x(5)	516 à 586	m	Les frais de scolarité mentionnés ici correspondent aux participations minimale et maximale que les établissements peuvent demander conformément au décret en vigueur (chiffres indexés). Ils concernent les étudiants inscrits dans des programmes conduisant à un premier diplôme (licence) ou à un deuxième diplôme (mastère). Ils ne concernent pas les programmes de niveau supérieur (par exemple dans le cas d'un mastère après un premier mastère). Ces informations font référence aux étudiants non boursiers (les étudiants boursiers bénéficient de frais de scolarité réduits, consulter l'annexe 3 pour tout complément d'information).
Belgique (Fr.) ⁴	m	m	m	m	m	m	m	
Canada	95	100	m	m	3 693	x(4)	x(4)	
Chili	59	34	23	43	m	m	m	
Rép. tchèque	85	89	a	11	Pas de frais de scolarité	a	m	Dans les établissements publics, les frais de scolarité moyens sont négligeables, car seuls les étudiants dont la durée des études excède la durée normale du programme de plus d'un an (soit 4 % des étudiants environ) doivent s'en acquitter.
Danemark ⁵	88	98	2	0	Pas de frais de scolarité	m	a	
Finlande	100	87	13	a	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	a	À l'exclusion des frais d'adhésion aux associations d'étudiants.
France ³	72	86	1	13	179 à 1 206	m	m	Programmes universitaires dépendant du ministère de l'Éducation.
Allemagne	87	97	3	x(2)	m	m	m	
Grèce	61	100	a	a	m	m	m	
Hongrie	90	88	12	a	m	m	m	
Islande	98	80	20	a	Pas de frais de scolarité	2 058 à 6 449	a	Des prêts étudiants subventionnés couvrant l'ensemble des frais de scolarité sont disponibles pour tous les étudiants. Il n'existe presque aucun système de bourse.
Irlande	71	93	a	7	Pas de frais de scolarité	a	Pas de frais de scolarité	Les frais de scolarité demandés par les établissements sont payés directement par le gouvernement et les étudiants n'ont rien à verser.
Italie ³	98	93	a	7	1 195	a	4 355	Les frais de scolarité moyens annuels ne prennent pas en compte les bourses qui couvrent entièrement les frais de scolarité mais des réductions partielles des frais de scolarité ne peuvent pas être exclues.

1. Abstraction faite des bourses et allocations auxquelles les étudiants peuvent prétendre.

2. Y compris les étudiants inscrits dans des programmes de recherche de haut niveau.

3. Année de référence : 2007-08.

4. Les frais de scolarité sont identiques dans les établissements publics et privés, mais la répartition des étudiants diffère dans les deux types d'établissement, ce qui explique que la moyenne pondérée soit différente.

5. Moyenne pondérée pour l'ensemble de l'enseignement tertiaire.

6. Frais de scolarité pour l'ensemble de l'enseignement tertiaire.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqg2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316875>

Tableau B5.1. (suite)
Estimation des frais de scolarité annuels moyens demandés aux ressortissants nationaux par les établissements d'enseignement tertiaire de type A¹ (année académique 2006-07)
 En équivalents USD convertis sur la base des PPA, selon le type d'établissement, calculs fondés sur des équivalents temps plein

Les montants des frais de scolarité et les proportions d'étudiants correspondantes doivent être interprétés avec prudence dans la mesure où ils résultent d'une moyenne pondérée des principaux programmes tertiaires de type A et qu'ils ne couvrent pas tous les établissements d'enseignement. On peut toutefois considérer que les chiffres présentés constituent une bonne approximation et montrent la variation d'un pays à l'autre en ce qui concerne les frais de scolarité demandés par les principaux établissements d'enseignement à la majorité des étudiants.

	Pourcentage d'étudiants scolarisés à temps plein dans les établissements d'enseignement tertiaire de type A	Répartition (en pourcentage) des étudiants scolarisés à temps plein dans l'enseignement tertiaire de type A, selon le type d'établissement			Frais de scolarité annuels moyens, en USD, demandés par les établissements (aux étudiants à temps plein)			Remarques (7)
		Établissements publics	Établissements privés subventionnés par l'État	Établissements privés indépendants	Établissements publics	Établissements privés subventionnés par l'État	Établissements privés indépendants	
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	
Pays membres de l'OCDE								
Japon	74	25	a	75	4 432	a	6 935	À l'exclusion des frais de scolarité demandés par l'établissement pour la première année (soit en moyenne 2 352 USD).
Corée³	63	22	a	78	4 717	a	8 519	Frais de scolarité uniquement pour les programmes conduisant à un premier diplôme. À l'exclusion des frais d'inscription à l'université, mais en prenant en compte les frais d'inscription complémentaires (pour services auxiliaires).
Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	
Mexique³	96	66	a	34	Pas de frais de scolarité	a	4 847	
Pays-Bas³	100	m	m	m	1 754	a	m	
Nouvelle-Zélande	77	98	2	n	2 734	m	n	
Norvège³	96	88	12	n	Pas de frais de scolarité	5 247	n	Les frais de scolarités sont représentatifs des établissements privés de niveau CITE 5 qui sont les plus fréquents en Norvège.
Pologne	95	83	a	17	m	a	m	
Portugal⁶	94	74	a	26	1 178	4 769	m	
Rép. slovaque	96	98	a	2	m	m	m	
Espagne	81	88	a	12	854	a	m	
Suède	86	93	7	n	Pas de frais de scolarité	Pas de frais de scolarité	m	À l'exclusion des frais d'adhésion aux associations d'étudiants (obligatoires).
Suisse	84	95	5	n	m	m	m	
Turquie	69	94	a	6	m	a	m	
Royaume-Uni³	88	a	100	n	a	4 678	m	Les étudiants britanniques provenant de ménages à faible revenu ont accès à des aides non remboursables et à des bourses. Des prêts servant à couvrir les frais d'inscription et de subsistance sont accessibles à tous les étudiants éligibles.
États-Unis³	81	67	a	33	5 943	a	21 979	Y compris les ressortissants étrangers.
Pays partenaires								
Brésil	91	27	a	73	m	a	m	
Estonie	61	0	87	13	a	m	m	
Israël	75	11	72	17	a	m	m	
Fédération de Russie	74	90	a	10	m	a	m	
Slovénie³	68	99	1	n	m	m	1 166 à 5 971	Dans les établissements publics et privés subventionnés par l'État, les étudiants à temps plein inscrits dans des programmes conduisant à un premier ou à un deuxième diplôme ne paient pas de frais de scolarité. Cependant, les étudiants à temps plein inscrits dans des programmes conduisant à un troisième diplôme paient en moyenne entre 2 634 USD et 7 452 USD.

1. Abstraction faite des bourses et allocations auxquelles les étudiants peuvent prétendre.

2. Y compris les étudiants inscrits dans des programmes de recherche de haut niveau.

3. Année de référence : 2007-08.

4. Les frais de scolarité sont identiques dans les établissements publics et privés, mais la répartition des étudiants diffère dans les deux types d'établissement, ce qui explique que la moyenne pondérée soit différente.

5. Moyenne pondérée pour l'ensemble de l'enseignement tertiaire.

6. Frais de scolarité pour l'ensemble de l'enseignement tertiaire.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eqg2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316875>

Tableau B5.2.

Répartition de l'aide financière aux étudiants et montant des frais de scolarité dans l'enseignement tertiaire de type A (année académique 2006-07)

Calculs fondés sur des équivalents temps plein

	Répartition de l'aide financière allouée aux étudiants : pourcentage d'étudiants qui :				Répartition des bourses ou allocations concourant aux frais de scolarité : pourcentage d'étudiants qui :			
	bénéficient de prêts d'études publics uniquement	bénéficient de bourses ou d'allocations uniquement	bénéficient de prêts d'études publics ET de bourses ou d'allocations	Ne bénéficient NI de prêts d'études publics NI de bourses ou d'allocations	perçoivent des bourses ou des allocations d'un montant supérieur aux frais de scolarité	perçoivent des bourses ou des allocations d'un montant équivalent aux frais de scolarité	perçoivent des bourses ou des allocations permettant de couvrir partiellement les frais de scolarité	ne perçoivent NI bourse NI allocation pour honorer les frais de scolarité
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)
Pays membres de l'OCDE								
Australie ¹	76	n	4	20	n	n	4.8	95.2
Autriche	a	19	a	81	18.4	n	1.2	80.4
Belgique (Fl.) ^{2, 3}	a	26	a	74	25.6	x(5)	x(5)	74.4
Belgique (Fr.)	m	m	m	m	m	m	m	m
Canada	m	m	m	m	m	m	m	m
Chili ²	m	m	m	m	m	m	m	m
Rép. tchèque	m	m	a	m	m	m	m	m
Danemark ²	m	m	m	m	m	m	m	m
Finlande ²	a	55	a	45	a	a	a	a
France ^{2, 3}	a	26	a	74	m	m	m	m
Allemagne	m	m	m	m	m	m	m	m
Grèce	m	m	m	m	m	m	m	m
Hongrie	14	34	9	43	m	m	m	m
Islande	63	m	m	37	a	a	a	100.0
Irlande	a	m	a	m	a	a	a	a
Italie ³	n	15	n	85	6.9	2.9	5.4	84.7
Japon	28	1	n	72	a	a	a	100.0
Corée	m	m	m	m	m	m	m	m
Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m
Mexique ^{2, 3}	1	12	m	87	m	m	m	m
Pays-Bas ³	11	63	21	5	70.0	n	14.0	16.0
Nouvelle-Zélande	42	3	24	32	45.4	x(5)	x(5)	54.6
Norvège ^{2, 3}	12	4	52	33	m	m	m	m
Pologne	m	m	m	m	m	m	m	m
Portugal	m	m	m	m	m	m	m	m
Rép. slovaque	m	m	m	m	m	m	m	m
Espagne	n	38	n	62	18.7	4.3	15.2	61.9
Suède ³	n	19	50	32	a	a	a	a
Suisse ³	2	10	m	88	m	m	m	m
Turquie	m	m	m	m	m	m	m	m
Royaume-Uni	m	m	m	m	m	m	m	m
États-Unis ³	12	27	38	24	m	m	m	m
Pays partenaires								
Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m
Estonie	m	m	m	m	m	m	m	m
Israël	m	m	m	m	m	m	m	m
Fédération de Russie	m	m	m	m	m	m	m	m
Slovénie ³	a	21	n	79	m	m	m	m

1. À l'exclusion des ressortissants étrangers.

2. Répartition des étudiants dans l'ensemble de l'enseignement tertiaire.

3. Année de référence : 2007-08.

Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316875>

Tableau B5.3.

Aides publiques aux ménages et autres entités privées, au niveau de l'enseignement tertiaire, en pourcentage des dépenses publiques totales d'éducation et du PIB (2007)
Dépenses publiques directes au titre des établissements d'enseignement et aides aux ménages et autres entités privées

	Dépenses publiques directes au titre des établissements	Aides publiques à des entités privées au titre de l'enseignement						Aides à d'autres entités privées au titre de l'enseignement, en pourcentage du PIB	
		Aides financières aux étudiants					Transferts et paiements à d'autres entités privées		
		Bourses et autres allocations versées aux ménages	Prêts d'études	Total	Bourses et autres allocations versées aux ménages au titre des établissements d'enseignement	Total			
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)		
Pays membres de l'OCDE	Australie	68.6	11.2	20.6	31.8	1.0	-0.4	31.4	0.31
	Autriche	76.5	16.2	a	16.2	m	7.3	23.5	0.35
	Belgique	85.8	14.2	n	14.2	3.9	n	14.2	0.19
	Canada ¹	82.6	3.3	12.2	15.5	m	1.9	17.4	0.33
	Chili ²	48.8	27.1	24.0	51.2	13.7	m	51.2	0.30
	Rép. tchèque	95.8	4.2	a	4.2	m	n	4.2	0.05
	Danemark	72.0	23.6	4.4	28.0	n	n	28.0	0.64
	Finlande	84.3	15.3	n	15.3	n	0.3	15.7	0.29
	France	93.0	7.0	n	7.0	m	a	7.0	0.09
	Allemagne	78.1	17.0	5.0	21.9	m	n	21.9	0.25
	Grèce	m	m	m	m	m	m	m	m
	Hongrie	84.9	15.1	n	15.1	n	n	15.1	0.15
	Islande	77.5	m	22.5	22.5	m	n	22.5	0.31
	Irlande	86.1	13.9	n	13.9	m	n	13.9	0.16
	Italie	80.4	19.6	n	19.6	6.5	n	19.6	0.15
	Japon ³	75.4	0.6	23.9	24.6	m	n	24.6	0.16
	Corée	84.1	4.4	5.7	10.1	3.8	5.8	15.9	0.10
	Luxembourg	m	m	m	m	m	m	m	m
	Mexique	93.4	4.2	2.4	6.6	1.4	a	6.6	0.06
	Pays-Bas	73.1	8.9	17.9	26.8	a	0.1	26.9	0.39
	Nouvelle-Zélande	60.4	11.6	28.0	39.6	m	n	39.6	0.66
	Norvège	56.2	16.7	27.1	43.8	m	n	43.8	0.95
	Pologne ⁴	98.4	1.5	a	1.5	m	n	1.6	0.01
	Portugal	88.8	11.2	m	11.2	m	m	11.2	0.13
	Rép. slovaque ³	79.4	16.4	1.3	17.6	m	3.0	20.6	0.16
	Espagne	91.2	8.8	n	8.8	2.1	n	8.8	0.09
	Suède	76.2	10.1	13.7	23.8	a	a	23.8	0.42
Suisse ⁴	94.7	2.4	0.2	2.6	m	2.7	5.3	0.07	
Turquie	m	m	m	m	m	m	m	m	
Royaume-Uni	46.8	7.4	23.4	30.8	x(4)	22.4	53.2	0.50	
États-Unis	78.5	14.8	6.6	21.5	m	m	21.5	0.27	
<i>Moyenne de l'OCDE</i>	<i>79.0</i>	<i>11.4</i>	<i>8.8</i>	<i>19.5</i>	<i>2.7</i>	<i>1.8</i>	<i>21.0</i>	<i>0.27</i>	
Pays partenaires	Brésil ⁴	90.0	5.9	3.1	9.0	x(2)	0.9	10.0	0.08
	Estonie	87.3	6.3	m	6.3	m	6.3	12.7	0.13
	Israël	88.9	10.1	1.0	11.1	9.8	n	11.1	0.12
	Fédération de Russie	m	m	a	m	m	m	m	m
	Slovénie	77.2	22.8	n	22.8	m	n	22.8	0.28

1. Année de référence : 2006.


2. Année de référence : 2008.

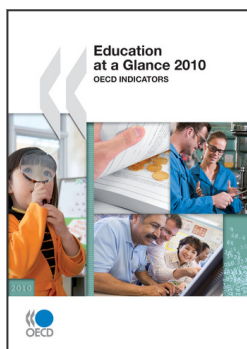
3. Certains niveaux d'enseignement se confondent. Pour plus de détails, voir le code « x » dans le tableau B1.1a.

4. Établissements publics uniquement

 Source : OCDE. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/edu/eag2010).

Les symboles représentant les données manquantes figurent dans le Guide du lecteur.

 StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932316875>



Extrait de :
Education at a Glance 2010
OECD Indicators

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/eag-2010-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2010), « Quels sont les montants des frais de scolarité et des aides publiques dans l'enseignement tertiaire ? », dans *Education at a Glance 2010 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/eag-2010-19-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.